

Travail en hauteur

INITIALE

Port du harnais

Sensibilisation



PUBLIC

Personne majeure



STAGIAIRES

10 stagiaires



DURÉE

1/2 jour



LIEU

En centre ou intra



PREREQUIS

- Être munis d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, d'un casque et de gants.
- Équipements de travail en hauteur bienvenus.
- Ne pas être sujet au vertige dans des conditions de travail en hauteur



HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.



OBJECTIFS

Être capable de :

- **Identifier** les moyens de protection individuelle contre les chutes E.P.I.
- **Maîtriser** les principes de sécurité relatifs aux conditions d'utilisation des E.P.I dans le cadre de leurs activités professionnelles.



FORMATEUR

Formateur(s) expérimenté(s) attestent d'une qualification CQP /IRATA /CQTC /formateur R.457/R.408 INRS ou d'une expérience significative dans le domaine des échafaudages de minimum 2 ans dans la formation et ou d'une expérience.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques
- Un livret de formation est remis au(x) stagiaire(s).
- Formation pratique, mise en situation sur site aménagé.



METHODE D'ÉVALUATION

- Evaluation théorique sous forme de QCM.
- Evaluation Pratique sous forme d'observation du formateur.



MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 12 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs.
- Formation pratique sur zone aménagée avec des échafaudages en structures préfabriquées (échafaudage contrôlé et monté avec ancrage mur ou autostabilisé).



RECYCLAGE

Un recyclage doit être renouvelé aussi souvent que nécessaire.



SANCTION

Compte rendu au client



TARIFS

- En inter à partir de 250 € HT

CONTENU DE LA FORMATION

PRÉSENTATION :

Objectif global de la formation

LÉGISLATION :

- Responsabilités
- Décret 2004-924 du 1er septembre 2004, application des textes.

• CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX MOYENS DE PROTECTION :

- Conception
- Utilisation
- Normalisation

ANALYSE DES RISQUES SPÉCIFIQUES AUX TRAVAUX EN HAUTEUR :

- Le Travail en hauteur, la prévention technique collective, utilisation des EPI (conditions d'utilisation, notice d'utilisation)
- Hauteur de chute, facteur de chute, effet pendulaire.

CONTENU DE LA FORMATION

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Type et description des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : le casque EN397, le harnais EN361, les longes antichute EN355, les absorbeurs d'énergie EN355, les connecteurs EN362, les antichute à rappel automatique EN360, les dispositifs d'ancrage fixe et mobile,
- Les différentes lignes de vie Support d'assurance horizontal, point d'ancrage.
- Mode d'emploi et marquage.
- Conditions d'utilisation des EPI et précaution d'usage (adaptation, entretien, stockage)

MISE EN PRATIQUE :

- Contrôle des EPI. Port des équipements de protection en situation de travail en hauteur (harnais, longe, absorbeur...).
- Mise en situation avec ascension verticale en sécurité (facteur 0 et 1).
- Évolution sur surface horizontale en hauteur avec points d'ancrage existants, la conduite à tenir en cas d'accident

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Évaluation continue

—• Merci !

PILOCAP! FORMATION

Notre actualité

formation-pilocap.fr

